

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

La société Automobile Réseau Tunisien & Service -ARTES-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Mr Mohamed Imed Loukil (F.M.B.Z. KPMG TUNISIE) et Mr Jaouhar Ben Zid (Cabinet DATN-Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited).

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 820 249	2 803 915
Amortissements des immobilisations incorporelles		(2 785 382)	(2 632 460)
	(B.1)	34 867	171 455
Immobilisations corporelles		15 825 629	15 657 575
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(10 521 475)	(10 106 633)
	(B.1)	5 304 157	5 550 942
Immobilisations financières	(B.2)	58 945 566	59 533 385
Total des actifs immobilisés		64 284 587	65 255 783
Total des actifs non courants		64 284 587	65 255 783
Actifs courants			
Stocks		93 490 635	59 491 352
Provisions sur stocks		(533 064)	(0)
	(B.3)	92 957 571	59 491 352
Clients et comptes rattachés		16 340 420	8 579 622
Provisions sur comptes clients		(1 751 125)	(1 751 125)
	(B.4)	14 589 295	6 828 497
Autres actifs courants		5 264 983	8 700 864
Provisions sur autres actifs courants		(62 649)	(62 649)
	(B.5)	5 202 334	8 638 215
Placements et autres actifs financiers	(B.6)	92 239 956	23 605 555
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.7)	19 002 384	20 085 963
Total des actifs courants		223 991 540	118 649 582
Total des actifs		288 276 127	183 905 365

BILAN
(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Solde au	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		38 250 000	38 250 000
Réserves		41 200 067	41 200 067
Autres capitaux propres		600 000	600 000
Résultats reportés		20 479 016	12 477 084
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		100 529 083	92 527 151
Résultat de l'exercice		40 416 678	27 126 932
Total des capitaux propres avant affectation		(B.8) 140 945 761	119 654 083
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	(B.9)	600 000	600 000
Total des passifs non courants		640 000	640 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.10)	136 183 807	59 587 185
Autres passifs courants	(B.11)	10 506 559	4 024 097
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		146 690 366	63 611 282
Total des passifs		147 330 366	64 251 282
Total des capitaux propres et des passifs		288 276 127	183 905 365

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus	(R.1)	257 331 746	142 603 807
Coûts des ventes	(R.2)	(206 580 964)	(113 491 974)
Marge Brute		50 750 782	29 111 833
Autres produits d'exploitation	(R.3)	1 183 010	1 364 250
Frais de distribution	(R.4)	(5 601 523)	(5 236 859)
Frais d'administration	(R.5)	(4 952 337)	(4 856 946)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(2 731 310)	(1 287 006)
Total des charges d'exploitation		(12 102 160)	(10 016 561)
Résultat d'exploitation		38 648 622	19 095 272
Charges financières nettes	(R.7)	(135 939)	(76 824)
Produits des placements	(R.8)	15 564 557	18 851 023
Autres gains ordinaires	(R.9)	615 336	423 280
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(372 254)	(1 217 264)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		54 320 322	37 075 487
Impôt sur les bénéfices		(12 477 629)	(8 928 190)
Contribution sociale de solidarité		(1 426 015)	(1 020 365)
Résultat des activités ordinaires après impôt		40 416 678	27 126 932
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		40 416 678	27 126 932

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Exercice de 12 mois clos le	
	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		40 416 678	27 126 932
Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	1 836 809	687 475
*Reprises sur provisions			
*Variation des :			
- Stocks	(F.2)	(33 999 283)	(38 830 000)
- Créances clients	(F.2)	(7 760 798)	1 190 888
- Autres actifs	(F.2)	3 235 881	(3 650 830)
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	82 379 083	(10 383)
*Autres ajustements			
-Plus ou moins-values de cession	(F.4)	(593 833)	-
- Transfert de charges		-	103 694
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation		85 514 535	(13 382 223)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.5)	(220 366)	(435 266)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	(F.6)	10 000	-
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	(F.7)	-	-
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	(F.8)	1 171 653	-
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		961 287	(435 266)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes et autres distributions		(19 125 000)	(38 250 000)
Subventions d'investissement reçues		200 000	0
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(18 925 000)	(38 250 000)
Variation de trésorerie		67 550 822	(52 067 489)
Trésorerie au début de l'exercice		43 691 518	95 759 009
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(F.9) 111 242 340	43 691 518

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus	257 331 746	142 603 807
Autres Produits d'Exploitation	1 183 010	1 364 250
Coût d'achat des Marchandises Vendus	(205 443 417)	(112 421 726)
Marge Commerciale	53 071 339	31 546 331
Autres Charges Externes	(5 374 897)	(4 847 367)
Valeur Ajoutée Brute	47 696 442	26 698 964
Charge du Personnel	(6 316 509)	(6 316 687)
Impôts et Taxes	(737 501)	(407 531)
Excédent Brut d'Exploitation	40 642 432	19 974 746
Autres Produits Ordinaires	615 336	423 280
Produits Financiers	15 564 557	18 851 023
Autres Charges Ordinaires	(529 254)	(1 409 264)
Charges Financières	(135 939)	(76 824)
Dotations aux Amortissements et Provisions	(1 836 809)	(687 475)
Impôt sur les bénéfices	(12 477 629)	(8 928 190)
Contribution sociale de solidarité	(1 426 015)	(1 020 365)
Résultat des activités ordinaires	40 416 679	27 126 932
Eléments extraordinaires (contribution conjoncturelle)	-	-
Résultat net de l'exercice	40 416 679	27 126 932

Notes aux Etats Financiers

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ARTES S.A « Automobile Réseau Tunisien et Services » (ex Renault Tunisie) est une société anonyme au capital de 38 250 000 DT créée le 24 février 1947.

L'activité de la société consiste en la vente en détail des véhicules, des pièces de rechange de la marque « RENAULT » et « DACIA » et en la réparation de voitures.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1 DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la société ARTES S.A., arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459.

II.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique. Les autres méthodes d'évaluation se résument comme suit :

- Unité monétaire

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

- Immobilisations

Les immobilisations acquises par ARTES S.A. sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	5 %
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	De 10% à 15%
Matériels et outillages	10%
Mobiliers, matériels de bureau	De 10% à 20%
Matériels informatiques	De 15% à 33%
Logiciels	33%

- Stocks

Les valeurs d'exploitation d'ARTES S.A. sont composées essentiellement de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane, les frais de transport, les frais d'assurance, de transit et de fret.

- **Provision sur créances clients**

A chaque arrêté comptable, ARTES S.A procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant de la vente de véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation du véhicule.

- **Impôts sur les bénéfices**

A partir de 2019, la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 2% qui a été remplacée par le taux de 4% et ceci selon les dispositions de la loi des finances 2023 qui prévoit l'application de nouveaux taux de CSS sur les bénéfices à déclarer pour les années 2023, 2024 et 2025.

II.3. Faits saillants de l'exercice

En date du 22 Janvier 2024, une saisie temporaire de 112 véhicules de marque DACIA, a été effectuée par les services de la douane suite à la découverte de matière stupéfiante au niveau de 12 véhicules. En conséquence, et en plus de l'affaire douanière, une action en pénal a été instruite contre 10 personnes impliquées dans cette affaire et qui n'ont aucun rapport ni avec ARTES ni avec ses employés.

Dans l'attente du dénouement de l'affaire pénale, la société ARTES SA a présenté aux services de la douane une demande de levée de la saisie sur 100 véhicules dans la mesure où les 12 autres véhicules sont à la disposition de l'affaire en cours.

Les services de douane ont alors demandé pour la levée de la saisie, une caution bancaire de 5 823 377 DT soit l'équivalent de la valeur marchande des 100 véhicules. La main levée sur cette caution ne sera faite qu'au dénouement définitif de l'action pénale.

En date du 28 Février 2025, ARTES SA a obtenu une main levée sur les 100 véhicules en question.

Au niveau des états financiers à fin 2024, deux provisions ont été constatées :

- Une provision pour dépréciation des stocks de 533 064 DT couvrant les 12 véhicules à la disposition de l'affaire.
- Une provision couvrant les frais de gardiennage et de stationnement au port courus en 2024 pour un montant de 700 000 DT.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinar Tunisien)

III.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisition	Reclassement	Cession	Valeur brute au 31/12/2024	Amortissements cumulés/Provisions au 31/12/2023	Dotations aux amortissements	Reprise sur cession	Amortissements cumulés/Prov au 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2023
Concession marque	1 000 000	-	-		1 000 000	(977 501)	-		(977 501)	22 499	22 499
Logiciels	1 803 165	16 334	-		1 819 499	(1 654 959)	(152 922)		(1 807 881)	11 618	148 206
Fonds commercial	750	-	-		750	-	-		-	750	750
Total Immobilisations Incorporelles	2 803 915	16 334	-		2 820 249	(2 632 460)	(152 922)		(2 785 382)	34 867	171 455
Terrains	3 117 512	-			3 117 512	-	-		-	3 117 512	3 117 512
Constructions	1 048 962	-			1 048 962	(1 048 962)	-		(1 048 962)	-	-
AAI des constructions	5 033 542	-			5 033 542	(3 685 476)	(193 305)		(3 878 782)	1 154 760	1 348 066
Matériel industriel	1 239 318	-			1 239 318	(1 155 678)	(21 057)		(1 176 735)	62 583	83 639
Outillage industriel	201 455	2 314			203 769	(162 427)	(12 100)		(174 527)	29 242	39 029
Matériel de transport	1 457 618	-		(35 978)	1 421 640	(1 107 408)	(130 444)	35 978	(1 201 874)	219 766	350 209
Equipement de bureau	984 039	2 329			986 368	(931 726)	(20 634)		(952 360)	34 008	52 312
Autres immobilisations corporelles	181 940	-			181 940	(180 017)	(1 013)		(181 031)	910	1 922
Matériel informatique	1 516 064	115 268			1 631 332	(1 480 726)	(50 120)		(1 530 846)	100 485	35 338
AAI divers	324 092	-			324 092	(194 296)	(22 150)		(216 446)	107 646	129 796
Immob corporelles en cours	532 115	84 121			616 236	(138 996)	-		(138 996)	477 240	393 119
Avances et acomptes sur immob. Corporelles	20 918	-			20 918	(20 918)	-		(20 918)	-	-
Total Immobilisations corporelles	15 657 575	204 032		(35 978)	15 825 629	(10 106 633)	(450 823)	35 978	(10 521 475)	5 304 154	5 550 942
Total Immob. Corporelles et incorporelles	18 461 490	220 366		(35 978)	18 645 878	(12 739 093)	(603 745)	35 978	(13 306 857)	5 339 021	5 722 397

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent au 31 décembre 2024 un solde de 58 945 566 DT contre un solde de 59 533 385 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2023	Acquisitions	Cession	Solde au 31/12/2024
- SIDEV	30 600 000			30 600 000
- WALLYS SERVICES	5 235 400			5 235 400
- ARTEGROS	4 999 850			4 999 850
- BOWDEN	100			100
- AUTRONIC	587 820		587 820	0
- Compagnie Internationale de Leasing	10 621			10 621
- ADEV	2 866 700			2 866 700
- ARTIMO	12 500 000			12 500 000
- UIB	1 485 714			1 485 714
- VEDEV	149 550			149 550
Total brut des Titres de participation	58 435 755		587 820	57 847 936
Titres Immobilisés	1 000 000			1 000 000
Dépôts et cautionnements	97 630			97 630
Total	59 533 385		587 820	58 945 566

B.3. Stocks

Les stocks présentent, au 31 décembre 2024, un solde net de 92 957 571 DT contre un solde de 59 491 352 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Véhicules neufs	45 324 143	53 660 467
Pièces de rechange	60 265	139 718
Véhicules neufs en transit	48 106 227	5 691 167
Total	93 490 635	59 491 352
Provision pour dépréciation de stocks	(533 064)	(0)
Total	92 957 571	59 491 352

B.4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2024 un solde net de 14 589 295 DT contre un solde net de 6 828 497 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Clients VN et APV	14 313 351	6 562 781
Clients effets à recevoir	219 049	199 773
Autres clients	56 895	65 943
Clients douteux	1 751 125	1 751 125
Total brut	16 340 420	8 579 622
Provision pour dépréciation des créances clients	(1 751 125)	(1 751 125)
Total net	14 589 295	6 828 497

B.5. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2024 un solde net de 5 202 334 DT contre un solde net de 8 638 215 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Personnel	203 116	202 375
Etat impôts et taxes	3 259 156	5 055 697
Avances aux fournisseurs	178 896	251 102
Compte de régularisation actif	1 568 989	2 939 965
Autres débiteurs divers	54 826	251 725
Total brut	5 264 983	8 700 864
Provision pour dépréciation des autres actifs	(62 649)	(62 649)
Total net	5 202 334	8 638 215

B.6. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde de 92 239 956 DT au 31 décembre 2024 contre un solde de 23 605 555 DT au 31 décembre 2023 et correspondent à des placements à court terme.

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 décembre 2024 un solde de 19 002 384 DT contre un solde de 20 085 963 DT au 31 décembre 2023, se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
ATTIJARI BANK	7 803 329	6 789 547
BT	3 266 155	3 175 930
ZITOUNA	456 149	515 202
ARAB TUNISIAN BANK	47 890	509 614
UIB	2 225 551	6 450 706
AMEN BANQUE	29 775	43 002
UBCI	595 996	731 301
ABC	22 747	22 386
STB	784 049	101 120
BNA	2 305 917	1 325 109
BIAT	1 432 505	310 866
BH	4 797	4 826
BTL	17 525	73 335
Chèques à encaisser	1 676	24 946
Effets à l'encaissement	0	0
Caisse à fond fixe	7 000	7 000
Caisse	250	0
Carte bancaire	742	742
CCP	331	331
Total	19 002 384	20 085 963

B.8. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2024 une valeur de 140 945 761 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Autre Capitaux Propres	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	27 869 422	22 857 662	600 000	130 777 151
Affectation du résultat 2022(PV AGO du 24/07/2023)								
- Résultats reportés	-		-	-	22 857 662	(22 857 622)		
- Dividendes	-	-	-	-	(38 250 000)			(38 250 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-		27 126 932		27 126 932
- Réserve spéciale de réinvestissement								
- Autres capitaux propres (*)								
Capitaux propres au 31/12/2023	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	12 477 084	27 126 932	600 000	119 654 083
Affectation du résultat 2023(PV AGO du 28/06/2024)								
- Résultats reportés	-		-	-	27 126 932	(27 126 932)		
- Dividendes	-	-	-	-	(19 125 000)			(19 125 000)
- Résultat de l'exercice	-	-	-	-		40 416 678		40 416 678
- Réserve spéciale de réinvestissement								
- Autres capitaux propres (*)								
Capitaux propres au 31/12/2024	38 250 000	3 825 000	37 315 473	59 594	20 497 016	40 416 678	600 000	140 945 761

(*) La société « **ARTES** » a conclu un contrat de partenariat avec un fournisseur commercialisant des produits pétroliers : par ce contrat la société ARTES bénéficie d'une contribution aux investissements du réseau officiel représentant la marque « ARTES » : en conséquence une enveloppe a été mise à sa disposition pour l'achat du matériel de gestion et de distribution des lubrifiants distribués par ce fournisseur. Cette contribution est de l'ordre de 600 000 DT répartie sur 3 ans de façon que chaque année ARTES perçoit 200 000 DT. (Les tranches ont été encaissées en 2021, 2022 et 2024).

B.9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent au 31 décembre 2024 un solde de 600 000 DT contre 600 000 DT au 31 décembre 2023.

B.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2024 un solde de 136 183 807 DT contre un solde de 59 587 185 DT au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs VN APV divers et autres fournisseurs	35 278 584	4 907 056
Effets à payer	100 717 214	54 545 470
Fournisseurs - factures non encore parvenues	188 009	134 659
Total	136 183 807	59 587 185

B.11. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent au 31 décembre 2024 un solde de 10 506 559 DT contre un solde de 4 024 097 DT au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023
Etat - impôts et taxes	5 758 363	1 375 938
Avances et acomptes clients	1 688 781	359 438
Créditeurs divers	572 246	533 845
Personnel	1 010 248	1 075 146
Compte de régularisation passif	1 476 921	679 730
Total	10 506 559	4 024 097

III.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus totalisent 257 331 746 DT au titre de l'exercice 2024 contre 142 603 807 DT au titre de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de véhicules neufs	248 060 124	134 047 064
Ventes pièces de rechange y compris huile	6 138 558	5 420 952
Ventes travaux atelier	1 951 460	1 935 648
Ventes garanties	1 120 247	1 164 505
Ventes de matériels extérieurs pour VN	61 357	35 638
Total	257 331 746	142 603 807

R.2. Coût des ventes

Le coût des ventes encouru au cours de l'exercice 2024 s'élève à 206 580 964 DT contre 113 491 974 DT au cours de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Achats de marchandises consommées	205 536 345	112 493 429
Charges de personnel	610 319	806 995
Autres charges d'exploitation	434 300	191 550
Total	206 580 964	113 491 974

R.3. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent 1 183 010 DT au titre de l'exercice 2024 contre 1 364 250 DT au titre de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres activités et revenus des immeubles	928 891	1 033 592
Transfert de charges	230 741	322 921
Ventes déchets	23 378	7 737
Total	1 183 010	1 364 250

R.4. Frais de distribution

Les frais de distribution encourus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 5 601 523 DT contre 5 236 859 DT encourus au cours de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Charge de personnel	2 572 641	2 346 413
Autres charges d'exploitation	2 726 597	2 673 430
Achats d'approvisionnements	302 285	217 016
Total	5 601 523	5 236 859

R.5. Frais d'administration

Les frais d'administration encourus au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 4 952 337 DT contre 4 856 946 DT encourus au cours de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges de personnel	3 133 549	3 163 279
Autres charges d'exploitation	1 258 822	1 195 292
Achats d'approvisionnements consommés	559 966	498 375
Total	4 952 337	4 856 946

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation encourues au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 2 731 310 DT contre 1 287 006 DT encourues au cours de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres charges d'exploitation	894 501	599 531
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 836 809	687 475
Total	2 731 310	1 287 006

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 135 939 DT au titre de l'exercice 2024 contre 76 824 DT au titre de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges financières	110 039	135 105
Intérêts sur effets VN	4 112	1 774
Gains de change	(5 414)	(76 666)
Pertes de change	27 202	16 611
Total	135 939	76 824

R.8. Produits des placements

Les produits des placements réalisés au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 15 564 557 DT contre 18 851 023 DT réalisés au cours de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Dividendes reçus d'ARTEGROS	5 999 820	9 999 700
Dividendes reçus d'ADEV	1 146 680	2 293 360
Dividendes reçus d'AUTRONIC	0	170 737
Dividendes reçus de SIDEV	3 060 000	0
Autres dividendes	135 514	110 886
Produits sur placements à court terme	5 222 543	6 276 340
Total	15 564 557	18 851 023

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires totalisent 615 336 DT au titre de l'exercice 2024 contre 423 280 DT au titre de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Plus-value sur cession de titres AUTRONIC	583 833	-
Autres gains	31 503	423 280
Total	615 336	423 280

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent 372 254 DT au titre de l'exercice 2024 contre 1 217 264 DT au titre de l'exercice 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Autres pertes ordinaires	372 254	1 217 264
Total	372 254	1 217 264

III.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

	Montants en DT
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	450 823
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	152 922
Dotation aux provisions	1 233 064
Total	1 836 809

F.2. Variation des actifs

Libellé	Solde au 31/12/2024 (a)	Solde au 31/12/2023 (b)	Variation (b) - (a)
Stock	93 490 635	59 491 352	(33 999 283)
Créances clients	16 340 421	8 579 622	(7 760 798)
Autres actifs	5 464 983	8 900 864	3 435 881
Variation des actifs	115 296 038	76 981 758	(38 324 200)

F.3. Variation des passifs

Libellé	Solde au 31/12/2024 (a)	Solde au 31/12/2023 (b)	Variation (a) - (b)
Fournisseurs et comptes rattachés	136 183 807	59 587 185	76 596 622
Autres dettes	9 806 558	4 024 097	5 782 461
Variation des passifs	145 990 365	63 611 282	82 379 083

F.4. Plus ou moins-values de cession

Libellé	Montants en DT
Transfert de charges	0
Plus-value de cession	593 833
Total	593 833

F.5. Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	Montants en DT
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles	(220 366)
Total	(220 366)

F.6. Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles

Libellé	Montants en DT
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles	10 000
Total	10 000

F.7. Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres de participations	0
Total	0

F.8. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	Montants en DT
Titres immobilisés	1 171 653
Total	1 171 653

F.9. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	Solde au 31/12/2024
Placements à court terme	92 239 956
BTK	0
ATTIJARI BANK	7 803 329
BT	3 266 155
ZITOUNA	456 149
ARAB TUNISIAN BANK	47 890
UIB	2 225 551
AMEN BANQUE	29 775
UBCI	595 996
ABC	22 747
STB	784 049
BNA	2 305 917
BIAT	1 432 505
BH	4 797
BTL	17 525
Effets à l'encaissement	0
Chèques à encaisser	1 676
Caisse à fond fixe	7 000
Caisse	250
Carte Bancaire	742
CCP	331
Total	111 242 340

IV. Engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Provisions
1- Engagements donnés			
a) Garanties réelles			
Cautonnement (1)	3 627 045	3 627 045	-
Total	3 627 045	3 627 045	-

(1) Cautions douanières et cautions sur marchés définitives et provisoires

V. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre des exercices 2024 et 2023 se présentent comme suit :

Libellé	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net	40 416 678	27 126 932
Nombre d'actions	38 250 000	38 250 000
Résultat par action	1.0566	0.7092

Le nombre d'actions en circulation est détaillé comme suit :

Date	Libellé	Actions émises	Valeur nominale	Nombre d'actions	Capital
	Nombre d'actions	38 250 000	1	38 250 000	38 250 000

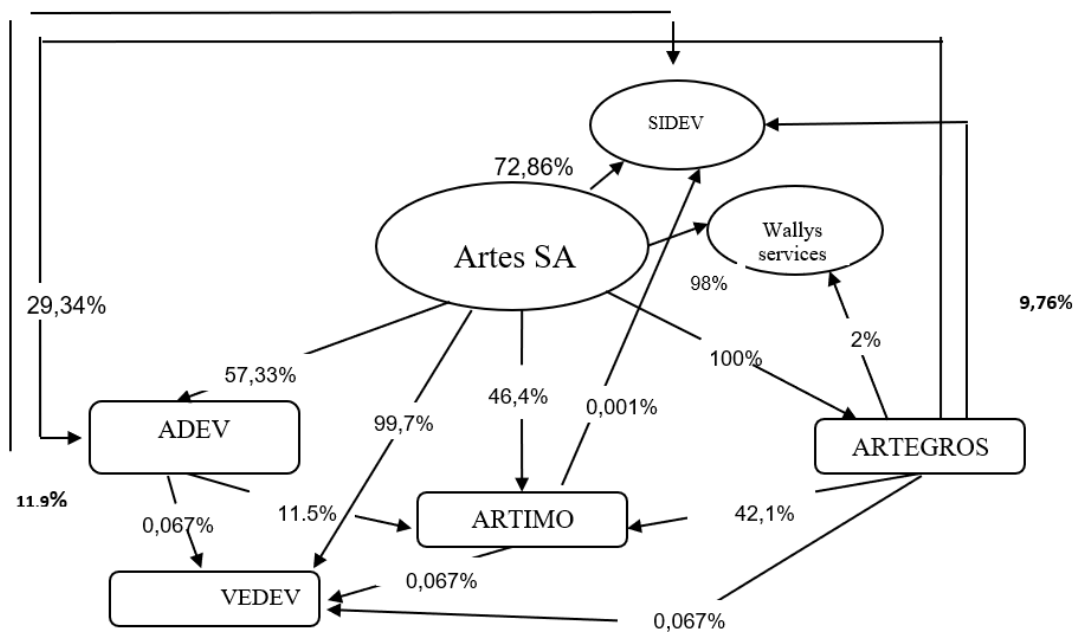
VI. Notes sur les parties liées

6.1. Parties liées

Les parties liées d'ARTES S.A sont constituées de :

1. Parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les parties liées appartenant au Groupe ARTES se présentent comme suit :



2. Parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

Les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES comprennent les sociétés suivantes :

Société	Lien juridique
DALMAS	Actionnariat commun
ITUCY PEUGEOT	Actionnariat commun
MINOTERIE LA SOUKRA	Actionnariat commun
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	Actionnariat commun
IMMOBILIER DE MAGREB	Actionnariat commun
AFRIVISION ET SONY	Actionnariat commun
AFRIVISION SERVICES	Actionnariat commun
MAGHREB MOTORS	Actionnariat commun
TMM	Actionnariat commun
POINT COM	Actionnariat commun

6.2. Transactions avec les parties liées

1. Transactions avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

Les opérations avec les parties liées appartenant au groupe ARTES au titre de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société «ARTES S.A» s'élèvent à 5 958 411 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la dette du fournisseur «ARTEGROS» est nulle.

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 115 401 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la créance du client « ADEV SARL » représente un solde nul.

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les ventes de main d'œuvre réalisées avec la société « WALLYS SERVICES » s'élèvent à 18 601 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la créance du client « WALLYS SERVICES » représente un solde nul.

-Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes des sociétés suivantes :

* «ADEV» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 1 146 680 DT.

* «ARTEGROS» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 5 999 820 DT

* «SIDEV» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 3 060 000 DT

-Au cours de l'exercice 2011 la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière d'une partie de son terrain sis au 39 avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 80 406 DT en hors taxes et le solde est nul.

Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété

de la société «ARTES S.A». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 le loyer correspondant s'élève à 562 847 DT en hors taxes et le solde est nul

-Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial administratif et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 120 609 DT en hors taxes.

-Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à «ARTEGROS S.A» s'élèvent à 297 501 DT en hors taxes.

-Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 16 juin 2006 suivant un avenant signé le 24 juin 2011 avec la société « ADEV SARL » moyennant un loyer annuel de 48 000 DT HTVA compte tenu d'une augmentation conventionnelle de 5% à partir du 2ème trimestre 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 64 325 DT en hors taxes.

-Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique moyennant une refacturation d'une redevance annuelle de 120 000 DT HTVA avec une augmentation de 5% tous les deux ans à partir de la troisième année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 160 811 DT en hors taxes.

-Au cours de l'exercice 2019, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « WALLYS SERVICES » un contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha c. pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HTVA payable par trimestre (avec une augmentation de 5% tous les deux ans). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 13 230 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2024.

-Au cours de l'exercice 2019, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « WALLYS SERVICES » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Ce mandat est exécuté moyennant un loyer annuel de 21 000 DT HTVA en plus des prestations informatiques qui sont facturés à 10 500 DT HTVA par an payables trimestriellement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à la société «WALLYS SERVICES » s'élèvent à 33 075 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2024.

2. Transactions avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES durant l'exercice 2024 au titre des ventes et des réparations de véhicules se présente comme suit :

Société	Chiffre d'affaires HT 2024	Créance au 31/12/2024
DALMAS	19 429	32 094
ITUCY PEUGEOT	-	-
MINOTERIE LA SOUKRA	1 457	506
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	6 313	1 460
AFRI IMMOBILIERE	14 842	6 788
IMMOBILIER DE MAGREB	25 318	5 385
AFRIVISION	-	2 834
AFRIVISION SERVICES	-	1 347
Total	67 359	50 411

Au cours de l'exercice 2003 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "Établissements DALMAS et compagnies SARL " pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale facturée par " Établissements DALMAS et compagnies SARL " s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 la charge de loyer s'élève à 517 394 DT en hors taxes.

Au cours de l'exercice 2008 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT" pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2024 la charge de loyer s'élève à 319 637 DT en hors taxes.

- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées autres que les sociétés du groupe ARTES durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2024	Dettes au 31/12/2024
AFRIVISION SERVICES	-	-
SONY AFRIVISION	-	359
DALMAS (Achat)	814	240
Total	814	599

3. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au nouveau Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 09 octobre 2020. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 300 000 dinars. La rémunération au titre de l'exercice s'élève à 300 000 DT.
- Une indemnité exceptionnelle a été octroyée par décision du Conseil d'Administration en date du 11 Février 2025. C'est une indemnité en contre partie des droits au congé payé du Directeur Général arrêtés au 31 Décembre 2024 afin de les apurer et ce, pour un montant brut s'élevant à 132 365 DT.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2024 à un montant global de 150 000 DT, soit 15 000 DT par administrateur.
La même assemblée générale a alloué un montant de 3000 DT aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023.

Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme :						
Salaire / Rémunération*	236 130		685 559			
Autre Rémunération*			132 365	132 365		
Jetons de présence	-	-	-	-	150 000	165 000
Total	236 130	-	817 924	132 365	150 000	165 000

(*) Rémunérations brutes et cotisations patronale.

B. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société «ARTES S.A» au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le président du comité d'audit permanent de la société « ARTES S.A » a perçu de la part de la société ARTIMO SARL un salaire Net de 146 290 DT par an en sa qualité de gérant.

VII. Événements post clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 08/04/2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Tunis, le 30 avril 2025

Messieurs les Actionnaires
de la société **ARTES S.A**
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ARTES S.A (« la société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 140 945 761 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 40 416 678 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Reconnaissance des revenus

Description de la question clé de l'audit :

Les revenus figurent à l'état de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 pour un montant de 257 331 746 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ce poste est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 248 060 124 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné, évalué et testé les contrôles clefs pertinents correspondants.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information de la société que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.3 « Faits saillants de l'exercice » se rapportant au suivi de l'affaire de saisie des véhicules par les services de la douane.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous « n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Jaouhar Ben Zid

Mohamed Imed Loukil

RAPPORT SPECIAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires
de la société **ARTES S.A**
39, Avenue Kheireddine Pacha
1002 Tunis Belvédère

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Transactions et opérations avec les parties liées appartenant au Groupe ARTES

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les achats de pièces de rechange facturés par la société « ARTEGROS S.A » à la société « ARTES S.A » s'élèvent à 5 958 411 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la dette du fournisseur « ARTEGROS » est nulle.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les ventes réalisées avec la société « ADEV SARL » s'élèvent à 115 401 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la créance du client « ADEV SARL » représente un solde nul.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les ventes de main d'œuvre réalisées avec la société « WALLYS SERVICES » s'élèvent à 18 601 DT hors TVA et nettes de remises. Au 31 décembre 2024 la créance du client « WALLYS SERVICES » représente un solde nul.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 la société «ARTES S.A» a perçu des dividendes des sociétés suivantes :
 - * «ADEV» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 1 146 680 DT.
 - * «ARTEGROS» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 5 999 820 DT
 - * «SIDEV» au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 3 060 000 DT
- Au cours de l'exercice 2011 la société «ARTES S.A.» a conclu avec la société «ARTIMO S.A.R.L» une convention pour la mise à disposition de cette dernière d'une partie de son terrain sis au 39 avenue K.Pacha. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le revenu résultant de cette mise à disposition s'élève à 80 406 DT en hors taxes et le solde est nul.

Cette même convention stipule la facturation par la société «ARTIMO S.A.R.L» à la société «ARTES S.A» du loyer du nouveau show-room et des locaux d'administration édifiés sur le terrain propriété de la société «ARTES S.A». Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 le loyer correspondant s'élève à 562 847 DT en hors taxes et le solde est nul

- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial administratif et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 31 juillet 1998 avec la société «ARTEGROS S.A». Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 120 609 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ARTEGROS S.A » un avenant au contrat signé le 06 mai 1999 portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que les frais d'assistance informatique. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à «ARTEGROS S.A» s'élèvent à 297 501 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011 la société «ARTES S.A» a conclu un avenant au contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha signé le 16 juin 2006 suivant un avenant signé le 24 juin 2011 avec la société « ADEV SARL » moyennant un loyer annuel de 48 000 DT HTVA compte tenu d'une augmentation conventionnelle de 5% à partir du 2ème trimestre 2013. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 64 325 DT en hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2011, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « ADEV SARL » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique moyennant une refacturation d'une redevance annuelle de 120 000 DT HTVA avec une augmentation de 5% tous les deux ans à partir de la troisième année. Pour l'exercice

clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par «ARTES S.A» à la société «ADEV SARL» s'élèvent à 160 811 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2019, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « WALLYS SERVICES » un contrat de location des locaux à usage commercial et de stockage sis au 39 avenue K.Pacha c. pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 12 600 DT HTVA payable par trimestre (avec une augmentation de 5% tous les deux ans). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les revenus provenant de la location de ces locaux s'élèvent à 13 230 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2024.
- Au cours de l'exercice 2019, la société «ARTES S.A» a conclu avec la société « WALLYS SERVICES » un contrat de mandat portant refacturation des frais communs d'assistance administrative et comptable ainsi que des frais d'assistance informatique. Ce mandat est exécuté moyennant un loyer annuel de 21 000 DT HTVA en plus des prestations informatiques qui sont facturés à 10 500 DT HTVA par an payables trimestriellement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 les frais d'assistance facturés par « ARTES S.A» à la société «WALLYS SERVICES » s'élèvent à 33 075 DT en hors taxes. Ce montant a été réglé en totalité au 31 décembre 2024.

Transactions et opérations avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société « ARTES S.A » avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe ARTES, durant l'exercice 2024 au titre des ventes et des réparations de véhicules est présenté au niveau du tableau ci-après :

Société	Chiffre d'affaires HT 2024	Créance au 31/12/2024
DALMAS	19 429	32 094
ITUCY PEUGEOT	-	-
MINOTERIE LA SOUKRA	1 457	506
IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT	6 313	1 460
AFRI IMMOBILIERE	14 842	6 788
IMMOBILIER DE MAGREB	25 318	5 385
AFRIVISION	-	2 834
AFRIVISION SERVICES	-	1 347
Total	67 359	50 411

- Au cours de l'exercice 2003 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "Établissements DALMAS et compagnies SARL " pour l'utilisation d'un lotissement situé à la zone industrielle El Mghira 1 et ce pour l'entreposage l'entretien et la livraison de véhicules neufs. La charge de loyer annuelle initiale facturée par " Établissements DALMAS et compagnies SARL " s'élève à 195 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 la charge de loyer s'élève à 517 394 DT en hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2008 un contrat de loyer a été établi entre " ARTES S.A. " et "IMMOBILIER ET DEVELOPPEMENT" pour l'utilisation d'un local sis à l'avenue Kheireddine Pacha moyennant un loyer annuel de 150 000 DT en hors taxes avec une augmentation annuelle de 5% par an. Au titre de l'exercice 2024 la charge de loyer s'élève à 319 637 DT en hors taxes.
- Les achats effectués par la société « ARTES S.A » auprès des autres parties liées, autres que les sociétés du groupe ARTES, durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Société	Achats HT 2024	Dettes au 31/12/2024
AFRIVISION SERVICES	-	-
SONY AFRIVISION	-	359
DALMAS (Achat)	814	240
Total	814	599

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

A. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 09 octobre 2020. La rémunération est composée d'un salaire annuel net de 300 000 dinars .la rémunération au titre de l'exercice s'élève à 300 000 DT.
- Une indemnité exceptionnelle a été octroyée par décision du Conseil d'Administration en date du 11 Février 2025. C'est une indemnité en contre partie des droits au congé payé du Directeur Général arrêtés au 31 Décembre 2024 afin de les apurer et ce, pour un montant brut s'élevant à 132 365 DT.
- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société au titre de jetons de présence pour l'exercice 2023 a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2024 à un montant global de 150 000 DT, soit 15 000 DT par administrateur.
La même assemblée générale a alloué un montant de 3000 DT aux membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2023.

B. Les obligations et engagements de la société « ARTES S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars	Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme :						
Salaire / Rémunération*	236 130	-	685 559	-	-	-
Autres Rémunération*	-	-	132 365	132 365	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	150 000	165 000
Total	236 130	-	817 924	132 365	150 000	165 000

(*) Rémunération brute et cotisations patronales.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « ARTES S.A. » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la part des sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales.

Le président du comité d'audit permanent de la société « ARTES S.A » a perçu de la part de la société ARTIMO SARL un salaire Net de 146 290 DT par an en sa qualité de gérant.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations à l'exception des opérations et transactions d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la société.

Tunis, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

**Société DATN – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Jaouhar Ben Zid

Mohamed Imed Loukil